

MAIRIE DE MAZION
33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE D'ÉLUS

En Exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Représenté par Pouvoir : 1

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le **deux octobre** le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT
MM SICAUD, DUBANT, FAUGERE, DELSOL, BOURDEAU

Absents excusés : M. SOULIVET Guillaume, M. SEBERT Jérôme donne pouvoir à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

MOTION DE SOUTIEN à L'IMPLANTATION D'EPR2

- CENTRALE NUCLÉAIRE du BLAYAIS -

Intervention de M. Jean-Luc CLABAUT de l'association des cadres d'EDF, auprès du conseil municipal pour soutenir le projet d'implantation de 2 EPR2 sur le site nucléaire du Blayais.

Lecture est faite de la motion de soutien, en réunion du conseil municipal, par M. CLABAUT.

« Alors que la crise énergétique suscite un regain d'opinions positives en faveur de l'énergie nucléaire, reconnue par 2 français sur 3 comme étant une énergie d'avenir, et que l'arrêt dans quelques années des quatre réacteurs de la centrale du Blayais inquiète de plus en plus la population riveraine et ses élus, la perspective d'implantation de réacteurs EPR2 de nouvelle génération sur ce site est ressentie sur le territoire de Haute-Gironde comme une dernière chance à ne pas laisser passer.



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 033-213302805-20231004-05102302-DE



En l'absence d'une nouvelle installation nucléaire sur ce site, l'arrêt de la production d'électricité, si l'on espère la plus lointaine possible, aura des conséquences importantes sur l'économie de la Haute-Gironde et au-delà, mais aussi sur sa vie sociale avec 2000 à 4000 emplois supprimés et la disparition de nombreuses PME travaillant sur le site ou à proximité. 9400 personnes qui vivent dans son environnement proche mais aussi sur le département de la Gironde en subiront les conséquences. S'ajoutera la perte des retombées fiscales (57 millions d'euros en 2022) qui profitent aujourd'hui aux collectivités territoriales et à la population. Et ce ne sont pas les travaux de démantèlement des anciens réacteurs, 10 fois plus faible que l'activité générale par leur exploitation qui pourront compenser cette saignée dans une région dont le désenclavement reste en chantier.

Un premier lot de six EPR2 faisant partie d'un programme de relance du nucléaire décidé par le président Macron a trouvé ses sites d'implantation avec Penly, Gravelines et Bugey (ou Tricastin) grâce au soutien des présidents de leur Région.

Un deuxième lot de huit réacteurs EPR2 en option offre une dernière possibilité de rattrapage pour les régions éventuellement intéressées.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 (deux par site) sera fondé sur trois critères d'ordre technique (source froide), foncière et politique (acceptation sociale).

Les deux premiers critères feront l'objet d'une étude de sûreté réalisée par cette Entreprise pour autant que le troisième critère soit avéré. Ils seront évalués en lien avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et avec RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français). Après la phase de débat public, c'est l'Etat qui fera le choix des futurs sites, notamment en fonction du soutien local pour le projet. Dès lors, la forte mobilisation du territoire au côté d'EDF sera une condition déterminante dans le choix des sites qui seront retenus en 2026 pour l'implantation des huit EPR2.

Or, le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succéderait à l'installation existante. S'y ajoute la mobilisation de tous les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ce projet pour ses entreprises et ses habitants. Alain ROUSSET, président de la Région Nouvelle-Aquitaine a apporté son soutien au projet du Blayais et EDF a décidé de retenir ce site sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

En conséquence de quoi, nous, conseillers municipaux de la commune de Mazion ayant acté que les résultats de l'étude de sûreté étaient validés par l'ASN, que le choix des futurs sites seraient décidés par le gouvernement et que les sites retenus feraient l'objet d'une consultation préalable du public, soutenons le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR2 sur le site de Braud-Saint-Louis (33). »

En conséquence, les élus(e)s du Conseil :

- **RECONNAISSENT** le caractère essentiel de la production d'électricité dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- **APPORTENT** leur entier soutien à cette motion ;
- **APPELLENT** le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à respecter la requête de cette motion.

Fait et délibéré en Mairie les jours,
mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Mazion, le 04 octobre 2023

Le secrétaire de séance,

Michèle COUDERC

Le Maire,

Maryse CHASSELOUP



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 033-213302805-20231005-06102301-DE

S²LO

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Représenté par Pouvoir : 1

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le **deux octobre** le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT
MM SICAUD, DUBANT, FAUGERE, DELSOL, BOURDEAU

Absents excusés : M. SOULIVET Guillaume, M. SEBERT Jérôme donne pouvoir à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

CHOIX ENTREPRISE COLIS GOURMANDS 2023 DISTRIBUTION AUX SENIORS

Le Conseil Municipal décide d'organiser la distribution des colis gourmands traditionnellement offerts aux Maziennais âgés de plus de 65 ans, lors des fêtes de fin d'année.

Pour la distribution de fin 2023, le choix se porte sur les colis « Esprit PRESTIGE » de la marque Esprit Gourmet.

Le prix du panier SOLO à l'unité : 20€

Le prix du panier DUO à l'unité :30,20€

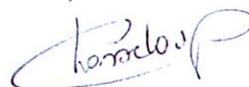
Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 05 octobre 2023

Le Maire,



Maryse CHASSELOUP



MAIRIE DE MAZION

33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Représenté par Pouvoir : 1

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le **deux octobre** le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT
MM SICAUD, DUBANT, FAUGERE, DELSOL, BOURDEAU

Absents excusés : M. SOULIVET Guillaume, M. SEBERT Jérôme donne pouvoir à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

MODIFICATION du CONTRAT de LOCATION de la SALLE DES FÊTES

Madame Le Maire et M. BOURDEAU exposent la nécessité de compléter le contrat de location de la salle des fêtes pour répondre aux impératifs de sécurité de la salle et y assurer le bon fonctionnement des événements qui s'y déroulent.

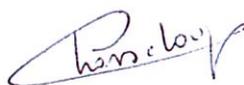
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ✓ de compléter la clause I en rajoutant des précisions en matière de sécurité
- ✓ de compléter le tableau d'inventaire du matériel, utilisé lors des états des lieux d'entrée et de sortie de location

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Mazion, le 05 octobre 2023

Le Maire,


Maryse CHASSELOUP



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 033-213302805-20231004-051001-DE

S'LO

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE D'ÉLUS

En Exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Représenté par Pouvoir : 1

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le **deux octobre** le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT
MM SICAUD, DUBANT, FAUGERE, DELSOL, BOURDEAU

Absents excusés : M. SOULIVET Guillaume, M. SEBERT Jérôme donne pouvoir à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2023 - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE -

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adapter le tarif de location de la salle des fêtes pour les associations **hors commune**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Fixe le tarif de location de la salle des fêtes comme suit à partir du 02 octobre 2023.

	TARIFS
ASSOCIATIONS COMMUNALES	Gratuit
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	300 €
CAUTION	500 €
NETTOYAGE	70 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance

Michèle COUDERC



En mairie, le 04 octobre 2023

Le Maire

Maryse CHASSELOUP

